

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 17 septembre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 septembre 2020

N° 20-08-11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2020

OBJET :

**Construction de deux courts de tennis couverts –
Demande de subvention
au conseil départemental**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Philippe DENIS – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200916-20-08-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 22/09/2020

Affichage : 17/09/2020



LES PLUS
BEAUX DETOURS
DE FRANCE

OBJET DE LA DELIBERATION :

CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente aux élus l'aide « Plan de relance 2020 » mise en place par le Département. Cette enveloppe s'inscrit dans un plan de relance par l'investissement 2020. Après une rencontre avec les représentants départementaux, il est proposé de solliciter cette aide au titre du programme de travaux de construction de deux courts de tennis couverts, programme inscrit au budget 2020 et dont les travaux vont démarrer d'ici la fin de l'année 2020.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 1 110 000,00 € HT (travaux – maîtrise d'œuvre – divers)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 200 000,00 € auprès du Département de la Loire au titre du Plan de relance 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents.



EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 21 septembre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200916-20-08-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020

Affichage : 17/09/2020